



## Changeons de **point de vue** sur l'eau !

ASSOCIATION DU PUBLIC SUR UN SAGE (76)

# Révision d'un Sage : habitants et usagers mobilisés

Dès 1996, les élus de la vallée de Cailly désirent lutter contre les inondations importantes qui touchent leurs communes. Pour travailler à l'échelle du bassin versant, le Sage, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est un outil de planification pertinent. Approuvé en 2005, le Sage Cailly-Aubette-Robec s'appuie sur le Syndicat mixte du Sage qui regroupe toutes les collectivités en suivant les lignes de crête des bassins versants, et la commission locale de l'eau (CLE), assemblée décisionnelle et véritable moteur du Sage. Aujourd'hui, le Sage est en cours de révision pour s'adapter à la nouvelle loi sur l'eau qui renforce sa portée juridique. Et ces entités associent les citoyens à sa révision en instaurant des échanges constructifs. Monsieur Dominique Gambier témoigne...

### LES USAGERS, UNE FORCE DE PROPOSITION

« La démarche de révision du Sage est basée sur la concertation. Des actions de concertation, de communication et d'information auprès des acteurs de l'eau sont menées au quotidien : jeux de rôles, réunions de sensibilisation avec des agriculteurs, des élus et des techniciens...

La CLE est composée de trois collègues (collectivités territoriales, usagers et Etat), représentant tous les acteurs de l'eau sur le territoire. Elle se réunit plusieurs fois par an. Le collège des usagers (agriculteurs, acteurs économiques et associatifs) s'investit en particulier pour la définition de nouveaux zonages : les zones de protection contre l'érosion, les aires d'alimentation de captage ou encore les zones humides, sujet peu développé dans le Sage initial. L'ensemble des propositions seront ensuite soumises à validation par la CLE.

### INFORMER ET FAIRE PARTAGER

L'information des habitants est essentielle pour permettre leur adhésion aux objectifs du Sage. Une plaquette, articulée autour d'une carte présentant le territoire du Sage, expose le fonctionnement de celui-ci, son cadre juridique et ses objectifs.



« Le Sage nous permet de fixer un cadre pour préserver la ressource et les rivières. Il nécessite de mobiliser tous les acteurs et les citoyens autour des enjeux de l'eau. »

### Dominique GAMBIER,

Président du Syndicat mixte du Sage Cailly-Aubette-Robec, maire de Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime)

Le site internet (<http://www.sagecaillyaubetterobec.fr/>) ouvert au mois de juin, complète ces informations en présentant notamment les actions engagées sur le territoire, les enjeux et le calendrier prévisionnel de la révision du Sage ainsi qu'un observatoire sur l'eau. Par la suite, il pourra permettre de recueillir l'avis du public. Le site internet est aussi un moyen d'échange indispensable avec les membres de la CLE. »

Bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec : **405 km<sup>2</sup>**  
70 communes, **200 000 habitants**  
53 km de cours d'eau principaux, **40 km** de bras et affluents

**Dans leurs collectivités, les élus le savent bien, l'implication des habitants est une clef de la réussite des politiques de l'eau. Ils prennent des initiatives innovantes pour associer le public à la gestion de l'eau et des territoires.**

**Dans les grands bassins hydrographiques, le public est associé à l'élaboration des plans de gestion pour l'eau : les Sdage. Aujourd'hui, les comités de bassin et les agences de l'eau poursuivent l'action en engageant 13 milliards d'euros sur six ans pour l'eau et les milieux aquatiques. Et ils consultent les habitants et les élus sur les questions à résoudre pour parvenir à un bon état des eaux dans les 10 prochaines années.**